

*Le Bureau national du SNMSU-UNSA Éducation espère que vous avez toutes et tous passé de bonnes vacances qui vous ont permis de vous reposer et de vous ressourcer.*

*La rentrée scolaire 2021-2022 se fait de nouveau dans un contexte de crise sanitaire, avec la 4ème vague et le variant delta. C'est le niveau 2 du « cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires - Année scolaire 2021-2022 » qui s'applique, avec report de la date de rentrée pour certains territoires ultramarins. Ce cadre sanitaire est succinct, c'est pourquoi le SNMSU a demandé au ministère un protocole sanitaire plus détaillé. De façon plus générale, cette rentrée se fait sous le signe de l'impréparation, avec un manque d'anticipation qui impacte particulièrement notre activité de contact-tracing : recrutement des membres des cellules COVID départementales, articulation avec les ARS et les CPAM, etc. Notre activité de contact tracing va être corrélée au taux de vaccination de la population, en particulier celui des familles des élèves, des élèves de plus de 12 ans et des personnels de l'éducation nationale. On peut craindre une recrudescence des cas de COVID avec le retour des élèves à l'école et de leurs parents au travail.*

*Les médecins de l'éducation nationale sont soumis à l'obligation vaccinale en vertu de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, avec une date buttoir pour une vaccination complète le 15 octobre 2021. Cette obligation concerne d'autres catégories professionnelles à l'Éducation nationale, comme les infirmier.ières et nos secrétaires médico-scolaires par exemple.*

*Fin juillet, le ministère a envoyé aux rectorats une circulaire actant une revalorisation de l'IFSE pour tous les médecins de l'éducation nationale (MEN). Cette revalorisation est rétroactive au 1er janvier 2021 et doit être effective au plus tard sur la fiche de paie de décembre 2021. Elle s'inscrit dans la reprise du dialogue social, suite au Grenelle de l'éducation. Sa mise en œuvre comprend deux mesures : une revalorisation annuelle de 1300€ pour les MEN de secteur et de 2500€ pour les MEN-CT et une mesure de convergence indemnitaire visant à atteindre, sur tout le territoire national, une IFSE à hauteur de 10 800€ pour les MEN de secteur et de 14 000€ pour les MEN-CT.*

*Le SNMSU salue cet effort de revalorisation indemnitaire de l'administration, mais n'oublions pas que le régime indemnitaire des MEN reste bien en deçà de celui de tous les autres médecins fonctionnaires. D'autre part, le SNMSU a demandé à la DGRH de programmer de nouveaux groupes de travail dès le début de l'année scolaire, car nous ne pouvons nous satisfaire d'une revalorisation uniquement indemnitaire, alors que, par exemple, les MEN-CT attendent depuis 2017 une revalorisation de leur grille indiciaire.*

*Nous vous rappelons par ailleurs que tout MEN qui a participé à la gestion de la crise sanitaire en 2020-2021 (contact tracing par exemple) a droit à une prime COVID allant de 400€ à 800€.*

*L'autre nouveauté en cette rentrée, c'est la parution de l'arrêté du 20 août 2021 qui modifie l'arrêté du 3 novembre 2015 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires prévues à l'article L. 541-1 du code de l'éducation. Ce nouvel arrêté va totalement à l'encontre des amendements du SNMSU, puisque que non seulement il entérine la non participation du personnel infirmier éducation nationale à la visite médicale des 6 ans, mais il en est de même pour la visite*

**médicale des 3-4 ans, quand celle-ci doit être effectuée par un MEN ! Les élèves n'auront donc aucune garantie de bénéficier d'un dépistage infirmier avant celui de la 12ème année. L'abandon des dépistages dans le premier degré, notamment sensoriels, est un vrai scandale de Santé publique.**

**Enfin, en ce début d'année scolaire, nous vous invitons à adresser votre lettre de responsabilité à votre IA-DASEN ainsi que votre fiche de poste. Un modèle de ces deux documents est à disposition de nos adhérent.es sur simple demande par courriel.**

**Le Bureau national du SNMSU-UNSA Éducation vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2021-2022.**

**Pour nous rejoindre et bénéficier des avantages réservés à nos adhérent.es (bulletin trimestriel, conseils personnalisés, « comité d'entreprise »...), [cliquer ici](#).**